

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ANOUCK PHOTOGRAPHIE

Version du 24 août 2026

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après « CGV », régissent les relations contractuelles entre **Anouck Photographie**, ci-après « la Photographe », et toute personne physique ou morale faisant appel à ses services, ci-après « le Client ».

Toute réservation, signature d'un contrat, acceptation d'un devis ou paiement d'un acompte implique que le Client a pris connaissance des présentes CGV et les accepte sans réserve.

1. Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par Anouck Photographie, notamment :

- photographie de portrait ;
- grossesse et maternité ;
- famille et couple ;
- photographie aquatique et underwater ;
- photographie de mariage et d'événement ;
- photographie corporate et professionnelle ;
- photographie d'iris ;
- créations artistiques et tableaux ;
- tirages, albums et autres produits photographiques ;
- workshops, ateliers et formations photographiques ;
- toute autre prestation photographique convenue avec le Client.

Les conditions particulières figurant sur un devis, une offre ou un contrat signé prévalent sur les présentes CGV lorsqu'elles prévoient expressément une disposition différente.

2. Réservation d'une prestation

Une date n'est considérée comme définitivement réservée qu'après réception des éléments demandés par la Photographe, notamment, selon la prestation :

- le contrat ou devis accepté ;
- l'acompte demandé ;
- les informations nécessaires à l'organisation de la séance.

Tant que ces éléments ne sont pas reçus, la Photographe reste libre de proposer la date à un autre Client.

Le montant et les modalités de l'acompte sont précisés dans le devis, l'offre ou le contrat correspondant à la prestation.

3. Tarifs

Les prix applicables sont ceux communiqués au Client au moment de la réservation.

Toute demande supplémentaire ne figurant pas dans la prestation initialement convenue pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Sont notamment susceptibles d'être facturés séparément :

- les photographies supplémentaires ;
- les heures supplémentaires ;
- les déplacements particuliers ;
- les locations de lieux ou de matériel ;
- les accessoires ou tenues spécifiques ;
- les impressions, tableaux, albums ou autres supports ;
- les frais d'envoi ou de livraison.

Toute modification importante de la prestation initialement prévue pourra faire l'objet d'un nouveau devis.

4. Paiement

Les modalités et échéances de paiement sont indiquées dans le devis, le contrat ou la facture correspondant à la prestation.

Sauf disposition contraire convenue par écrit, le solde doit être réglé au plus tard à la date indiquée sur la facture ou le contrat.

En cas de non-paiement dans les délais convenus, la Photographe peut suspendre la livraison des photographies, galeries, impressions ou autres produits jusqu'au paiement complet des sommes dues.

Les photographies et produits commandés restent la propriété de la Photographe jusqu'au paiement intégral de la prestation.

5. Annulation par le Client

Toute annulation doit être communiquée à la Photographe dans les meilleurs délais et par écrit.

En cas d'annulation par le Client, l'acompte versé reste acquis à la Photographe, sauf disposition contractuelle différente ou circonstances exceptionnelles acceptées expressément par celle-ci.

Lorsque l'annulation intervient après que des frais spécifiques ont déjà été engagés pour la prestation — location, déplacement, hébergement, modèle, accessoires, prestataire externe ou autre — ces frais peuvent également rester à la charge du Client.

Lorsque cela est raisonnablement possible, la Photographe pourra proposer un report de la séance. Ce report constitue toutefois une possibilité commerciale et non un droit automatique.

6. Report pour maladie, accident ou événement exceptionnel

En cas de maladie, accident ou événement sérieux empêchant le Client de participer à la séance, celui-ci doit prévenir la Photographe dès que possible.

Selon les circonstances et les disponibilités, une nouvelle date pourra être proposée.

En cas d'empêchement grave de la Photographe, celle-ci s'engage à informer le Client dans les meilleurs délais et à rechercher prioritairement une solution de report.

Si aucune nouvelle date ne peut être convenue, les sommes correspondant à la prestation non réalisée seront remboursées, sans autre indemnité, sous réserve des éventuels frais non récupérables expressément convenus avec le Client.

7. Conditions météorologiques

Pour les séances réalisées en extérieur, les conditions météorologiques font partie des contraintes inhérentes à la prestation.

Lorsque les conditions rendent la séance impossible, dangereuse ou manifestement incompatible avec le résultat recherché, la Photographe peut décider de reporter la séance.

Une météo nuageuse ou différente des prévisions initiales ne constitue pas nécessairement un motif de report.

La décision finale concernant la faisabilité technique et les conditions de sécurité appartient à la Photographe.

8. Retard

Le Client s'engage à respecter l'heure convenue.

En cas de retard du Client, la durée de la séance pourra être réduite d'autant lorsque les contraintes d'organisation ne permettent pas de prolonger la prestation.

Un retard important pouvant empêcher la réalisation correcte de la prestation pourra être considéré comme une annulation du fait du Client.

En cas de retard de la Photographe, le temps correspondant sera naturellement compensé lorsque cela est possible.

9. Déroulement de la séance

Le Client reconnaît avoir choisi la Photographe pour son univers artistique, son approche, son regard et son style photographique.

La direction artistique, le choix des cadrages, de la lumière, des prises de vue et du traitement final relèvent de la Photographe.

La Photographe met tout en œuvre pour obtenir un résultat conforme à son portfolio et à l'univers présenté au moment de la réservation, sans pouvoir garantir la reproduction exacte d'une photographie ou d'un rendu existant.

10. Photographie aquatique

Les séances aquatiques comportent des contraintes spécifiques liées notamment à l'eau, à la respiration, aux mouvements, à la flottabilité, à la visibilité et à l'environnement.

Le Client s'engage à informer la Photographe avant la séance de toute difficulté susceptible d'affecter sa sécurité ou sa capacité à participer à la prestation.

Le Client reste libre d'interrompre un exercice ou une immersion à tout moment.

La sécurité des participants prime toujours sur la réalisation des images.

La Photographe peut interrompre ou modifier une prise de vue lorsqu'elle estime que les conditions ne permettent pas de poursuivre la séance dans des conditions satisfaisantes de sécurité.

Pour les mineurs, la présence et l'autorisation d'un représentant légal sont obligatoires selon les conditions définies avant la séance.

11. Grossesse et séances avec enfants

Lors des séances grossesse, nouveau-né, bébé ou enfant, la sécurité et le bien-être des personnes photographiées restent prioritaires.

La Photographe peut adapter ou renoncer à une pose lorsqu'elle estime celle-ci inappropriée ou lorsque le modèle, le bébé ou l'enfant manifeste un inconfort.

Le comportement, la fatigue ou la coopération d'un enfant ne peuvent garantir la réalisation d'une photographie précise.

La Photographe mettra néanmoins son expérience et ses compétences au service de la séance afin d'obtenir le meilleur résultat possible dans les circonstances rencontrées.

12. Sélection des photographies

La sélection des photographies présentées au Client relève du travail artistique de la Photographe.

Les photographies techniquement insatisfaisantes, doublons, tests, images intermédiaires ou images ne correspondant pas aux standards professionnels de la Photographe sont éliminées lors du tri.

Le nombre de photographies livrées correspond à la formule commandée, sauf accord particulier.

Le Client ne peut exiger la remise de l'intégralité des prises de vue réalisées pendant la séance.

13. Fichiers bruts – RAW

Les fichiers bruts, négatifs numériques, fichiers RAW et fichiers de travail constituent les fichiers de production de la Photographe.

Ils ne sont pas remis au Client.

Seules les photographies sélectionnées et finalisées par la Photographe peuvent être livrées.

Le Client reconnaît que le développement et la retouche font partie intégrante du travail artistique et de la prestation photographique.

14. Retouches

Les photographies livrées bénéficient du traitement correspondant au style artistique de la Photographe.

Les retouches importantes demandées ultérieurement par le Client et ne faisant pas partie de la prestation initialement prévue peuvent faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

La Photographe se réserve le droit de refuser une modification qui dénaturerait son travail ou irait à l'encontre de son approche artistique.

15. Délais de livraison

Les délais annoncés lors de la réservation sont donnés à titre indicatif, sauf lorsqu'un délai ferme a expressément été convenu par écrit.

Ils peuvent varier selon la période, la nature de la prestation, le nombre d'images, les travaux de retouche ou les délais des fournisseurs.

Un retard raisonnable dans la livraison ne donne pas automatiquement droit à une réduction du prix ou à une indemnisation.

Pour les produits physiques, les délais de fabrication et de livraison des laboratoires ou fournisseurs externes ne dépendent pas entièrement de la Photographe.

16. Galerie et conservation des fichiers

Lorsque les photographies sont mises à disposition au moyen d'une galerie en ligne, celle-ci peut être accessible pendant une durée limitée communiquée au Client.

Il appartient au Client de télécharger et sauvegarder ses photographies dans le délai indiqué.

Après livraison, le Client est responsable de la conservation de ses fichiers.

La Photographe ne garantit pas une conservation permanente des photographies après leur livraison et recommande au Client d'effectuer plusieurs sauvegardes sur des supports distincts.

17. Produits imprimés et créations personnalisées

Les tableaux, impressions, albums, bijoux iris et autres produits personnalisés sont fabriqués spécialement pour le Client.

De légères différences de couleur, de luminosité ou de rendu peuvent exister entre un écran et une impression physique en raison des procédés de fabrication et des caractéristiques des différents supports.

Le Client est invité à vérifier attentivement les informations, dimensions, compositions ou options qui lui sont soumises avant validation définitive d'une commande personnalisée.

Une commande validée et mise en production ne peut en principe plus être modifiée.

18. Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les photographies réalisées par Anouck Photographie demeurent protégées par le droit d'auteur.

La remise des fichiers au Client n'entraîne aucun transfert des droits d'auteur.

Sauf accord particulier, le Client bénéficie d'un droit d'utilisation privée des photographies livrées.

Les photographies ne peuvent notamment pas être :

- vendues ;
- cédées à des tiers à des fins commerciales ;
- utilisées dans une publicité ou communication commerciale ;
- modifiées substantiellement ;
- utilisées par une entreprise ou un professionnel ;

sans autorisation préalable de la Photographe lorsqu'une telle utilisation dépasse les droits accordés dans le cadre de la prestation.

Pour les prestations professionnelles et commerciales, les droits d'utilisation accordés sont définis dans le devis ou le contrat.

19. Modification des photographies

Afin de préserver l'intégrité du travail artistique, le Client est invité à ne pas appliquer de filtres, retouches ou modifications importantes aux photographies livrées avant leur publication.

Les recadrages nécessaires aux formats imposés par certaines plateformes sociales restent naturellement admis.

20. Droit à l'image et publication par la Photographe

La réalisation d'une séance photographique n'autorise pas automatiquement la Photographe à publier l'image du Client.

L'utilisation des photographies à des fins de communication, portfolio, site internet, réseaux sociaux, exposition, concours, publication ou promotion est soumise à l'autorisation donnée par les personnes concernées, selon les modalités convenues lors de la prestation.

Le refus d'autoriser la publication des photographies n'affecte pas la qualité de la prestation fournie au Client.

Pour les photographies représentant un mineur, l'autorisation du ou des représentants légaux concernés est requise conformément aux règles applicables.

21. Publication par le Client

Le Client peut publier les photographies acquises sur ses réseaux sociaux et supports privés dans le respect des droits accordés.

Lorsque cela est possible, la mention **Anouck Photographie** ou l'identification du compte professionnel de la Photographe est appréciée.

Toute utilisation commerciale ou professionnelle doit toutefois correspondre aux droits d'utilisation prévus dans l'offre ou faire l'objet d'un accord préalable.

22. Workshops et formations

L'inscription à un workshop ou à une formation est considérée comme définitive après paiement de l'acompte ou du montant demandé lors de l'inscription.

Sauf conditions particulières indiquées pour l'événement, une annulation par le participant ne donne pas automatiquement droit au remboursement des sommes déjà engagées.

Lorsque le workshop nécessite un nombre minimum de participants, la Photographe se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'événement si ce minimum n'est pas atteint.

En cas d'annulation du workshop par l'organisatrice et lorsqu'aucune date de remplacement n'est acceptée, le montant payé pour le workshop est remboursé.

Les frais personnels du participant, tels que transport, hébergement ou repas, restent sous sa responsabilité sauf accord écrit contraire.

23. Mariages et événements

Pour les mariages et reportages événementiels, le Client s'engage à transmettre à la Photographe les informations nécessaires au bon déroulement de la prestation, notamment les horaires, lieux, déplacements et moments importants.

Les dépassements de l'horaire contractuellement prévu peuvent être facturés selon le tarif convenu.

La Photographe ne peut être tenue responsable d'une photographie non réalisée lorsqu'un événement se produit sans qu'elle en ait été informée, lorsque le programme change sans communication préalable ou lorsqu'une contrainte extérieure empêche matériellement la prise de vue.

24. Responsabilité

La Photographe met en œuvre les moyens professionnels raisonnablement nécessaires à la bonne réalisation de ses prestations.

Sa responsabilité ne peut toutefois être engagée pour des circonstances indépendantes de sa volonté, notamment :

- comportement d'un participant ;
- restrictions imposées par un lieu ou un organisateur ;
- conditions météorologiques ;
- accident ou incident extérieur ;
- retard d'un prestataire ou d'un participant ;
- impossibilité d'accéder à un lieu ;
- panne ou événement technique exceptionnel malgré les précautions professionnelles raisonnables.

En cas de perte exceptionnelle des photographies imputable à une défaillance technique majeure et rendant toute livraison impossible, la responsabilité de la Photographe est limitée, dans la mesure autorisée par le droit applicable, au remboursement des sommes versées pour la prestation concernée ou à la réalisation d'une nouvelle séance lorsqu'elle est possible et acceptée par les parties.

25. Force majeure

Aucune partie ne pourra être tenue responsable d'un manquement résultant d'un événement imprévisible ou indépendant de sa volonté empêchant raisonnablement l'exécution de la prestation.

Les parties rechercheront en priorité une solution de report ou d'adaptation de la prestation.

26. Données personnelles

Les informations personnelles communiquées par le Client sont utilisées dans le cadre de la gestion de la relation contractuelle, de la réalisation de la prestation, de la facturation et des échanges nécessaires à la commande.

Elles ne sont pas vendues à des tiers.

Certaines données peuvent être traitées par des prestataires techniques nécessaires à l'activité, notamment pour les galeries photographiques, le stockage, la facturation ou la livraison.

La Photographe veille à traiter ces données conformément aux exigences applicables en matière de protection des données.

27. Réclamations

Toute réclamation concernant une prestation ou un produit doit être communiquée à la Photographe dans un délai raisonnable après sa découverte et de manière suffisamment détaillée pour permettre l'examen de la situation.

En cas de problème, les parties s'engagent à rechercher prioritairement une solution amiable.

28. Modification des présentes CGV

La Photographe peut modifier les présentes CGV afin de tenir compte de l'évolution de son activité ou des dispositions applicables.

Les conditions applicables à une prestation sont celles acceptées par le Client au moment de la réservation.

29. Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au **droit suisse**.

En cas de différend, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable avant toute procédure judiciaire.

À défaut d'accord amiable, le for juridique est déterminé conformément aux dispositions légales impératives applicables.

30. Acceptation

En réservant une prestation, en acceptant un devis ou un contrat ou en procédant au paiement demandé pour confirmer une commande, le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les accepter.

Anouck Photographie